



29 JUILLET 2020

# REMISE AU PREMIER MINISTRE DU RAPPORT SUR L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES FINANCES LOCALES

COMMUNIQUE DE PRESSE



## "CE RAPPORT DONNE LIEU À 32 RECOMMANDATIONS QUI ONT TOUTES VOCATION À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS LOCALES"

C'est avec fierté que j'ai remis, ce mercredi, au Premier Ministre le rapport qu'il m'avait confié le 4 mai dernier sur les conséquences de la crise du covid-19 sur les finances des collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long la phase de déconfinement, ils ont, en complément de l'action de l'Etat, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

Ce rapport est le résultat d'un **travail de concertation** avec l'ensemble des associations d'élus, de nombreuses fédérations et organisations professionnelles ainsi que des experts et personnalités reconnus dans le monde des finances locales. J'ai rencontré plus d'une centaine de présidents de collectivités territoriales et de maires afin d'être au plus près de leurs préoccupations et de bénéficier de leurs remontées terrain. J'ai également travaillé en étroite collaboration avec les administrations et les cabinets ministériels.

J'ai cherché à étudier l'ensemble des effets de la crise sur les collectivités, de la manière la plus objective possible, sur trois années et par niveau de collectivités territoriales. L'impact est **particulièrement violent** pour les finances de l'ensemble des collectivités territoriales : **7,3 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2019**. Ce sont à la fois les baisses de recettes fiscales, les pertes de recettes tarifaires mais aussi les dépenses supplémentaires exceptionnelles engagées face à la crise.

L'impact subi par chaque niveau de collectivités territoriales sera particulièrement hétérogène, ce qui justifie des réponses adaptées et sur mesure. **Ainsi, ce rapport donne lieu à 32 recommandations qui ont toutes vocation à soutenir les collectivités territoriales.**



Pour parer à l'urgence, **certaines des mesures recommandées par la mission ont déjà été votées dans la troisième loi de finances rectificative**. Elles ont eu un impact très concret en 2020 et ont joué un rôle d'amortisseur : la baisse de la capacité d'autofinancement des collectivités devrait être de 9% (contre 25% si rien n'avait été fait) permettant ainsi d'assurer la continuité de leurs investissements.

Les collectivités bénéficieront d'un **rebond de leurs ressources dès 2021** : les recettes réelles de fonctionnement retrouveront quasiment en 2021 leur niveau de 2019. Ce rebond ne sera cependant **pas généralisé**.

Cependant, les effets de la crise sur les collectivités locales ne sont pas encore tous connus et les mesures de la troisième loi de finances rectificative ne seront probablement pas suffisantes. **Il est nécessaire de donner encore plus de visibilité aux collectivités afin qu'elles puissent investir massivement**. Ainsi, ce rapport préconise, pour l'avenir, un ensemble de mesures qui repose sur trois piliers :

- les collectivités territoriales doivent être **partie intégrante du plan de relance** : conférence nationale des territoriales, contrats de plan Etat-Régions, contrats locaux de relance ;
- la loi de finances pour 2021 doit permettre de prendre de **nouvelles mesures de soutien** afin d'aider les collectivités pour lesquelles l'impact de la crise s'étalera dans le temps et de préserver à nouveau leur capacité à investir : garantie pour le bloc communal, "clause de sauvegarde" du fonds de péréquation des départements, garantie des ressources fiscales des régions ;
- des réflexions plus structurelles doivent également être engagées afin de tirer les leçons de la crise et **d'améliorer la résilience des finances locales** : loi de programmation des finances locales, constitution de réserve "anti-crise", serpent budgétaire pour encadrer les variations de leurs ressources .

**L'ensemble de ces recommandations doivent permettre aux collectivités territoriales, qui ont été des acteurs clés du confinement et du déconfinement, d'être demain au cœur du plan de relance.**